ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 26733

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la visite médicale annuelle obligatoire pour tout salarié. Certes, cette visite est essentielle afin de prévenir ou de détecter certaines maladies professionnelles. Toutefois son coût, par le biais de cotisations obligatoires payables en début d'année, est largement supérieur aux prestations fournies et très lourdes pour les petites collectivités. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin de rationaliser les coûts de la médecine du travail puisque celui-ci s'est fixé comme objectif la réduction des coûts de fonctionnement des collectivités.

Données clés

Auteur : M. Patrick Roy
Circonscription : Nord (19e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26733
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité
Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5615
Question retirée le : 8 juillet 2008 (Retrait pour cause de question identique)